**Vente : liste des documents à fournir par le vendeur**

**Les pièces obligatoires :**

• titre de propriété,

• dernier avis de taxe foncière (dernier avis d’imposition).

**En cas de vente d’une maison dans un lotissement :**

• cahier des charges du lotissement et/ou règlement du lotissement,

• statuts de l’association syndicale libre,

• le dernier appel de charges de l’association syndicale,

• les Procès-Verbaux des 3 dernières Assemblées Générales de l’association syndicale du lotissement.

**En cas de vente d’une maison ou d’un bien construit, agrandi ou rénové depuis moins de 10 ans :**

• le dossier de permis de construire contenant les plans des travaux,

• le permis de construire ou la déclaration de travaux,

• le certificat de conformité,

• la déclaration d’achèvement des travaux,

• le contrat d’assurance dommages--‐ouvrages et le justificatif du règlement de la prime (ou les factures des entreprises ainsi que les attestations d’assurance professionnelle des entreprises ayant participé aux travaux).

**Le dossier de diagnostics techniques composé de :**

• certificat de loi Carrez (pour les lots de copropriété),

• diagnostic plomb,

• diagnostic amiante,

• diagnostic termites,

• état des risques naturels et technologiques,

• diagnostic de performance énergétique,

• diagnostic de l’installation de gaz,

• diagnostic de l’installation électrique,

• diagnostic assainissement SPANC (uniquement si votre maison n’est pas raccordée au réseau d’assainissement. Attention ! Les délais d’obtention du diagnostic peuvent être longs et aller jusqu’à 1 mois).